



SME du Largue et de l'Encrême (Siren : 250400819)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Reillanne
Arrondissement	Forcalquier
Département	Alpes-de-Haute-Provence
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/09/1921
Date d'effet	01/09/1921

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Pierre POURCIN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Le Cours
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	04110 REILLANNE
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	6 176
Densité moyenne	39,98

Périmètres

Nombre total de membres : 10

- Dont 9 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
04	Aubenas-les-Alpes (210400123)	106
04	Céreste (210400453)	1 256
04	Dauphin (210400685)	823
04	Montjustin (210401295)	53
04	Reillanne (210401600)	1 590
04	Saint-Maime (210401881)	836
04	Saint-Martin-les-Eaux (210401907)	110
04	Saint-Michel-l'Observatoire (210401923)	1 222
04	Villemus (210402418)	180

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
04	CA Durance-Lubéron-Verdon Agglomération (200034700)	CA

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie - Electricité, Gaz "Le Syndicat Intercommunal du Largue et de l'Encrême a pour objet : - d'exercer en commun pour l'ensemble des communes associées, les droits et prérogatives résultant pour les Collectivités Locales des textes législatifs réglementaires relatifs à la production, au transport, à la distribution et à l'utilisation de l'énergie électrique, et notamment de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie électrique, et de la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité, ainsi que les attributions des collectivités adhérentes relatives au service public de l'électricité. - d'exercer la compétence éclairage public pour sa partie investissement : . travaux neufs d'extension . travaux de modification lorsque l'effacement des réseaux aériens d'électricité oblige au rétablissement de la fonction éclairage public. - d'exercer la compétence éclairage public pour sa partie fonctionnement. (NB : la CC "ILO" est membre du SM pour l'éclairage public - investissement et fonctionnement, en substitution à la commune de St-Maime) - d'exercer, à la demande expresse des communes adhérentes, et dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée Commune/SIE tout ou partie de la compétence communale relative à l'éclairage public, à l'enfouissement des réseaux de télécommunication, à la mise en conformité des coffrets forains, et de manière générale à tout ce qui touche le domaine électrique des communes affiliées. - d'exercer, en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution de gaz, les missions afférentes à l'établissement et à l'exploitation des réseaux de distribution de gaz, ainsi que, dans les conditions prévues par la loi, la fourniture de gaz et, le cas échéant, la production de gaz et plus particulièrement : . la passation, avec les entreprises concessionnaires, de tous actes relatifs à la concession du service public de gaz (fourniture de gaz, établissement et exploitation du réseau) et, le cas échéant, exploitation du service en régie, . l'exercice du contrôle du bon accomplissement des missions de service public et de contrôle du réseau public de distribution de gaz, . la représentation et la défense des intérêts des usagers dans leu

Infrastructures**- Eclairage public**

Par substitution

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
04	Syndicat d'énergie des Alpes-de-Haute-Provence (250400710)	SM fermé	166 316

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)